

 <p>RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	FICHE DE POSTE
	<p>Professeur formateur en éducation prioritaire</p> <p>Premier degré</p>

Description du profil recherché

- Enseignant du premier degré dont l'expertise pédagogique est solidement reconnue par l'inspection pédagogique ou validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).
- Connaissance des conditions de l'exercice professionnel en éducation prioritaire. Une expérience en tant qu'enseignant en REP ou REP+ sera appréciée.
- Disponibilité pour un travail avec des pairs, avec des personnels de direction et d'inspection : ouverture aux autres, écoute, sens de la coopération.
- Maîtrise des outils usuels de la communication numérique.

Missions

En lien étroit avec le correspondant académique de l'Éducation prioritaire, les pilotes de chaque réseau (Principal de collège, IEN et IA-IPR référent) et sous la responsabilité des inspecteurs en charge du groupe des formateurs éducation prioritaire 1D/2D, le professeur formateur en éducation prioritaire :

- contribue à diffuser et à expliciter les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- accompagne les équipes en REP + notamment lors des temps consacrés au travail collectif, afin d'aider au développement de la réflexion pédagogique collective ;
- observe et analyse des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider les enseignants à réajuster leurs pratiques dans le cadre ordinaire de la classe ;
- détermine et définit avec les acteurs des réseaux les besoins en formation des équipes ;
- anime des formations dont l'objet est spécifique à l'éducation prioritaire ;
- élabore des outils de formation pour alimenter une banque de ressources académique ;
- valorise les initiatives et le travail engagé dans les réseaux ;
- contribue aux bilans réguliers de l'accompagnement des réseaux.

Le formateur éducation prioritaire sera amené à travailler avec de nombreux autres professionnels de la formation.

Conditions d'exercice

- Pour exercer sa mission dans les réseaux de l'éducation prioritaire de l'académie, le formateur est déchargé de 50% de son ORS en tant qu'enseignant.
- Afin d'approfondir son expertise et faciliter le développement de politiques communes de formation des enseignants, le formateur sera régulièrement amené à suivre divers séminaires.
- Le formateur pourra bénéficier de frais de déplacements pour se rendre aux lieux de formation si le cadre réglementaire le permet.

Régime indemnitaire

*Les missions ouvrent droit à :

-l'Indemnité de fonctions particulières pour les professeurs des écoles spécialisés

*Au titre de la mission d'enseignement, au prorata :

-l'Indemnité de Suivi et d'accompagnement des Elèves (ISAE)

-l'Indemnité REP/REP+

Modalités de candidature

Lettre de motivation + Curriculum Vitae + Copie du dernier rapport d'inspection (ou compte rendu de rendez-vous de carrière) à transmettre par courriel et par voie hiérarchique avant le **05 juillet 2022** à : Inspection de l'Éducation Nationale de Le Port, à l'attention de M. Jean-Paul BURKIC, Référent Éducation prioritaire 1D : ce.9740815T@ac-reunion.fr et au rectorat, bureau du mouvement n°48, à l'adresse suivante : aac1D@ac-reunion.fr